

Après le CAP AEPE

Le CAP AEPE a pour objectif l'insertion professionnelle.
La poursuite d'études en Bac Pro est envisageable.

Principaux débouchés professionnels

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer sa profession :

- **En établissement d'accueil jeunes enfants /Accueil Collectifs de Mineurs / En écoles maternelles .**

- Au domicile des professionnels, des parents / en Maisons d'Assistants Maternels : Garde d'enfants à domicile, assistant maternel, employé à domicile, employé familiale auprès d'enfants.

Les poursuites d'études envisageables

- Bac Professionnel ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) ou AEPA (Animation Enfance et Personnes Agées).
- Formation d'Auxiliaire de puériculture (accès en institut de formation d'auxiliaire de puériculture sur sélection) .

Lycée Professionnel Gabriel Péri
41 avenue Boileau -
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
01 48 80 43 24
Mel : ce.0940132h@ac-creteil.fr
Site : <https://gabriel-peri.fr>

Contact : Corinne Chalard-DDFPT
Mel : corinne.chalard@ac-creteil.fr



*Lycée Gabriel PÉRI
Acteur de votre devenir*

***Se former au Lycée Gabriel Péri -
Champigny Sur Marne***

CAP AEPE Accompagnant éducatif

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et à un accompagnement



Contenu de la formation : un cursus en deux ans après la 3ème.

Compétences attendues

assiduité rigueur autonomie
jovialité empathie maturité patience responsabilités
bienveillance écoute autres
équipe discrétion dynamisme

Enseignements généraux

Mathématiques-Sciences physiques
Français
Histoire-géographie et Education morale et civique
Langue Vivante - Anglais
Arts appliqués et culture artistique
Education physique et sportive
Prévention santé environnement

Enseignements professionnels : ils sont divisés en blocs de compétences

Bloc 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Bloc 2 : Exercer son activité en accueil collectif



Des temps spécifiques pour donner du sens aux matières générales

Co-intervention entre
- mathématiques et enseignement professionnel
- français et enseignement



Formation en milieu professionnel

La période de formation en milieu professionnel (stages) représente **14 semaines** sur l'ensemble du cycle de formation. Elle se déroule auprès d'enfants de moins de 6 ans, dans les établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants), en écoles maternelles, chez un(e) AMA (Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e) ou MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) ou un Service de Garde à Domicile.

Ces périodes de formation professionnelles sont évaluées dans le cadre de l'obtention du diplôme.

